Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 064-216404368-20250506-20250506D6-AU

ORTZAIZEKO HERRIKO ETXEA
MAIRIE D'OSSÈS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 06 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusées : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, Mme IDIART Claudine

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DACHAGUER Peio

Date convocation : 02 mai 2025
Date d'affichage : 02 mai 2025

MOTION POUR LA PRESERVATION DES RESSOURCES FORESTIERES DU PAYS BASQUE ET CONTRE LES PRELEVEMENTS DE BIOMASSE SUR LA FORET BASQUE, INDUITS PAR LE PROJET E-CHO

(Nomenclature 9.4)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément aux objectifs du Plan Climat, voté le 19 juin 2021 par la CAPB, la commune souhaite préserver et valoriser les milieux forestiers basque. Cette action va notamment de pair avec le développement des réseaux de chaleur du territoire reposant sur l'utilisation d'énergies renouvelables (EnR) comme le bois énergie.

Pour répondre à ces objectifs, la CAPB a porté un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) du Bois et anime depuis 2024 la démarche de Charte forestière Pays Basque avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le Plan d'Approvisionnement Territorial a permis d'identifier les potentiels, les coûts d'exploitation et de mobilisation du bois valorisé dans les réseaux de chaleur existant ou à venir.

Il s'avère que cette production, évaluée à 286 000 tonnes par an, est nécessaire pour alimenter les réseaux de chaleur existants et en projets sur le territoire.

Le projet E-CHO

L'entreprise Elyse Energy initiait en fin d'année 2023 le projet E-CHO correspondant à 3 unités de production de molécules bas-carbone sur le bassin industriel de Lacq, dont une unité dédiée à la production de 87 000 tonnes d'e-biokérosène par an, carburant à destination du transport aérien, de 28 000 tonnes par an de e-bionaphta, utilisée en chimie verte pour les carburants et de 60 000 tonnes d'hydrogène par an qui seront utilisées dans les process des deux autres sites.

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 064-216404368-20250506-20250506D6-AU

En termes d'approvisionnement, l'entreprise Elyse Energy éva[illegible] son besoin en biomasse à 300 000 tonnes par an et envisage de mobiliser le bois issu [illegible], compris dans un rayon de 200 km autour du site. Les massifs forestiers du Pays Basque sont ainsi inclus dans le périmètre de ce projet.

E-CHO a fait l'objet d'une réunion publique à Bayonne le 3 février 2025.

La mise en œuvre de ce projet basé en Béarn mais qui englobe notre territoire dans son cercle d'approvisionnement inquiète au plus haut point les élus du Pays Basque sur différents volets :

• L'exploitation des ressources de la forêt du Pays Basque

Ce projet percutera nécessairement notre stratégie de gestion locale, durable et raisonnée de la ressource bois portée par la Charte Forestière.

Il déstabilisera l'économie d'exploitation de la forêt par l'application de prix d'achat au-dessus des prix de marché.

Il entrera en concurrence directe avec l'approvisionnement des réseaux de chaleur existants et celui des nouveaux réseaux reposant sur l'utilisation du bois énergie.

La mobilisation d'un tel volume de bois, consommé en si peu de temps, aura également une incidence sur la gestion forestière, favorisant des coupes rases et opportunistes au détriment d'une gestion durable et à couvert continu.

• L'utilisation importante de ressources en eau dans un contexte de raréfaction de la ressource.

Le projet nécessite un prélèvement en eau dans le Gave évalué à 3,5 millions de m³. Ces eaux seront utilisées dans le process puis rejetées à une température plus élevée. Cette utilisation de la ressource en eau inquiète également l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Outre l'aspect la question de la ressource en eau, le projet aura également un impact significatif sur le milieu notamment en période d'étiage.

Le Conseil Municipal d'Ossès souhaite affirmer

- sa volonté de protéger les ressources (forestières et hydriques) du Pays Basque pour qu'elles puissent permettre la résilience du territoire (carbone, ressources, biodiversité)

- son inquiétude vis-à-vis de la concurrence de ce projet avec ceux du territoire.

Il est ainsi invité à se prononcer

- Pour une gestion territoriale de la ressource forestière répondant aux injonctions de l'Etat sur le changement climatique, qui a confié la coordination des Plans Climats aux intercommunalités,

Contre les prélèvements de biomasse sur la forêt basque du Projet E-CHO porté par l'entreprise ELYSE ENERGY du fait du volume des prélèvements envisagés, leur concurrence vis-à-vis des projets locaux et leurs impacts sur la biomasse du Pays Basque.

ADOPTE A LA MAJORITE

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 064-216404368-20250506-20250506D6-AU

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 06 mai 2025
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 12/05/2025
Et après transmission en sous-préfecture le 12/05/2025